

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2017**

Présents: Eric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Denise TABOULOT, Robert BONIN, Nathalie DARGAUD, Danièle DUFOUR, Valérie PINON, Sylvie CHARVET, Lionel CABATON, Alain MAZILLE, Marc EMORINE.

Secrétaire de Séance : Sylvie CHARVET

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire, approuve le compte-rendu de la séance du 15 février 2017 à l'unanimité.

Alain Mazille revient sur le refus de la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier de transférer la compétence GEMAPI au SMAAA. Il explique l'incompréhension du syndicat sur cette décision car la modification des statuts du SMAAA ne porterait selon lui que sur les travaux d'entretien des rivières.

Il est écrit dans la délibération du SMAAA en date du 20 décembre 2016 relative à la modification des statuts du syndicat : *« Le Président précise que pour permettre au SMAAA l'évolution et la pérennisation de ses compétences, il est nécessaire d'adapter ses statuts. Cette adaptation doit d'une part autoriser les communautés de communes de l'ensemble du bassin hydrographique de l'Arconce de transférer la compétence GEMAPI ; d'autre part autoriser le SMAAA à récupérer la compétence GEMAPI.*

Le Maire rappelle que dans la compétence GEMAPI, il y a à terme la distribution de l'eau potable, point qui mérite une étude approfondie du dossier.

Le Maire rend hommage à Mr Paul Burillier, décédé le 14 mars dernier. Il salue son engagement et son dévouement pour l'association du Lycée Professionnel Ste Marguerite Marie dont il a été président. Une minute de silence a été observée.

- Délibération n° 2017_13

Création d'un CIAS et Dissolution du CCAS

Le maire rappelle que par délibération du 3 novembre 2016, le Conseil de la Communauté de Communes de Matour et sa Région (CCMR) avait décidé de prendre à l'identique de la Communauté de Communes du Mâconnais Charolais (CCMC), la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire dans le cadre d'un Centre intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ». Par les arrêtés préfectoraux du 8 décembre 2016, le Préfet a fixé des compétences à l'identique pour les 2 Communautés de communes, notamment pour la compétence optionnelle « exercice de la compétence action sociale d'intérêt communautaire dans le cadre d'un CIAS ».

Depuis, les deux Communautés de communes ont fusionné le 1er janvier 2017 pour constituer la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais qui a la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » et le Conseil de la CC SCMB a créé le 12 janvier 2017, par délibération n° 2017-16, en complément et à l'unanimité le CIAS parmi les budgets annexes.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) au 1er janvier 2017 ;
DECIDE la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
AUTORISE le Maire à procéder avec la Trésorière municipale, en lien avec le Président de la Communauté de communes à toutes les opérations administratives, comptables et budgétaires nécessaires à la réalisation de cette décision ;

- Délibération n° 2017_14

Vote du Compte Administratif 2016 du CCAS

Considérant la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016, le compte administratif du CCAS doit être voté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire présente les Comptes administratifs 2016 du CCAS, il en ressort les résultats suivants:

Compte administratif 2016 du CCAS:

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2016 |
|----------------|------------|------------|---------------|
| Fonctionnement | 3 117,17 € | 2 218,55 € | - 898,62 € |

Soit un résultat de fonctionnement de - 898,62 €

Le Maire quitte la pièce au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Compte Administratif 2016 avec 10 voix POUR.

- Délibération n° 2017_15

Compte de Gestion du CCAS - exercice 2016

Considérant la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016, le compte de gestion du CCAS doit être voté par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête les comptes du compte de gestion du budget CCAS de l'année 2016 établi par Madame la Trésorière municipale et vote le compte de gestion du budget CCAS POUR à l'unanimité.

- Délibération n° 2017_16

Vote des taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal décide de revaloriser les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 comme suit :

| | |
|--------------------------|---------|
| Taxe d'Habitation : | 6,32 % |
| Taxe Foncière Bâti : | 11,09 % |
| Taxe Foncière non bâti : | 41,30 % |

- Délibération n° 2017_17

Vote du Budget Primitif 2017 de la Commune

Monsieur le Maire expose la liste des investissements prévus pour l'année 2017, à savoir l'achat d'un tracteur et d'une lame à neige, la poursuite de l'aménagement du garage communal, les travaux d'accessibilité à l'Eglise et au commerce, les volets des logements au-dessus de l'école, l'achat de terrains, la réfection à neuf d'un pont, achat de petits outillages, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR, adopte le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit:

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 418 204,05 € | 418 204,05 € |
| Investissement | 189 832,40 € | 189 832,40 € |

PRECISE que le budget de l'exercice 2017 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14.

AFFAIRES SOCIALES

Sylvie Charvet et Denise Taboulot font le compte-rendu des dernières réunions :

Le CIAS a été créé, il prend en charge les affaires sociales des communes, ainsi que la MARPA, Hôpital de Tramayes, le CLIC, Villages Solidaires, la MSAP, le Transport à la demande. Une dotation de 3,50 € par habitant est versée à chaque commune. Les demandes de secours d'urgence seront gérées par les communes.

Le SIVU a été rattaché à la Communauté de Communes, il poursuit une continuité dans son organisation et sa gestion.

AFFAIRES SCOLAIRES

Suite à l'annonce du retrait d'un emploi sur le RPI Vérosvres-Beaubery à la rentrée 2017, une réunion entre les élus en charge des affaires scolaires et les délégués de parents d'élèves a été organisée.

Les Maires des 2 communes ont déposé une demande de rendez-vous auprès de l'inspecteur académique ; en parallèle une lettre des parents d'élèves va être envoyée à l'inspecteur.

- Délibération n° 2017_18

Plancher et Bancs de l'Eglise

Le Maire informe qu'il est nécessaire de refaire à neuf le plancher de l'Eglise, ainsi que les bancs. Il expose au Conseil les différents devis reçus.

Le devis de Monsieur Bernard ROUSSEAU de Suin est accepté pour un montant de 2 740 € HT, ainsi que la plus-value en Hêtre pour un montant de 160 € HT.

- Délibération n° 2017_19

Volets Roulants - Logements Ecole

Le Maire informe qu'il est nécessaire d'installer des volets roulants aux 7 fenêtres des logements au-dessus de l'école. Il expose au Conseil les différents devis reçus.

Le devis de la SARL LAFFAY de St Léger-sous-la-Bussière est accepté pour un montant de 3 920 € HT.

- Délibération n° 2017_20

Mur de Clôture au Garage Communal

Le Maire informe qu'il est nécessaire de construire un mur de clôture au garage communal. Il expose au Conseil les différents devis reçus.

Le devis de la Société Nouvelle GRIFFON de Vérosvres est accepté pour un montant de 4 385,00 € HT.

- Délibération n° 2017_21

Mur du Cimetière

Le Maire informe qu'il est nécessaire de reprendre une partie du mur extérieur du cimetière, côté Etang. Il expose au Conseil les différents devis reçus.

Le Conseil Municipal décide de reprendre la maçonnerie en pierres d'une partie du mur du cimetière, mur extérieur côté étang. Il accepte partiellement le devis de la Société Nouvelle GRIFFON de Vérosvres concernant les travaux précités pour un montant de 4 228,20 € HT.

- Des devis sont demandés pour la réfection de la toiture des salles de réunion, et également de la toiture du local commercial.

- Délibération n° 2017_22

Convention-Cadre « Missions Facultatives »

Centre de Gestion 71

Le Maire informe l'assemblée qu'à côté des missions obligatoires du Centre de Gestion financées par la cotisation sur masse salariale, d'autres missions sont effectuées à la demande des collectivités territoriales partenaires et financées par convention et sont actuellement les suivantes :

- ✓ Emplois temporaires,
- ✓ Conseil et assistance au recrutement,
- ✓ Mise à disposition de fonctionnaires,
- ✓ Commissions de sélections professionnelles,
- ✓ Services paies,
- ✓ Conseil en organisation et en ressources humaines,
- ✓ Retraite, CNRACL,
- ✓ Médecine préventive,
- ✓ Entretien médico-professionnel (avec cadre de santé et psychologue du travail)
- ✓ Action de prévention en milieu professionnel,
- ✓ Accompagnement à l'élaboration du document unique,
- ✓ Accompagnement à la mise à jour du document unique,
- ✓ Accompagnement à la réalisation du document unique,
- ✓ Assistance, audit ou inspection en prévention des risques professionnels,
- ✓ Traitement et valorisation et au traitement des archives.

Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion.

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

Le Maire propose à l'assemblée de signer la convention-cadre proposée par le CDG71.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion 71.

AFFAIRES DIVERSES

- Le budget de la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier va être voté le 30 mars prochain.
- L'organisation des bureaux de vote est mise en place pour les élections Présidentielles des 23 avril et 7 mai, ainsi que pour les élections législatives des 11 et 18 juin.
- Un contrat de location est mis en place pour la salle communale. Le règlement général et le règlement de sécurité seront fournis à toute personne réservant la salle.
- Des chemins ont été fortement dégradés par des entreprises forestières en Bottet. Un arrêté d'interdiction de circulation sera pris en attendant de régler ce litige avec les responsables.
- Lionel Cabaton signale la dangerosité de l'accès au parking des Terreaux vers l'étang. Les véhicules prennent régulièrement la sortie « Vérosvres » à tort et doivent réemprunter la RCEA pour accéder au parking. Les camions débordent sur la voie de gauche pour manœuvrer, vu l'accès étroit du parking.
- Denise Taboulot fait le compte de l'assemblée générale départementale du CNAS (Comité National d'Action Sociale).
- Jean-Pierre Arquey fait le compte rendu de la réunion du Sydesl.
- Les enfants et les jeunes utilisant l'agorespace ont demandé l'installation d'un filet derrière les cages, afin d'éviter que les ballons ne se percent sur les clôtures en fil de fer barbelés. Une demande de jeux pour enfants a également été soulevée.

La séance est levée à 23h30.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 07 avril 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,